



A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 27 mai 2025 à Juriens, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

1. *Préavis 1/2025 - comptes 2024 : accepter les comptes 2024 présentant un excédent de recettes de fr. 8'338.53, montant versé sur la provision pour frais d'entretien.*
Le préavis a été accepté à l'unanimité.
2. *Préavis 2/2025 – études du PGEE2.0 – honoraires du bureau technique phases 1.1. et 1.2 ;*
a/ accepter l'offre du bureau DTP de fr. 35'000.- TTC pour la phase 1.1 – acceptée à l'unanimité.
b/ accepter l'offre du bureau DTP de fr. 125'000.- TTC pour la phase 1.2 – acceptée à l'unanimité
c/ accepter le financement par les liquidités disponibles, sans recours à l'emprunt – accepté à l'unanimité

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune de Croy, rue des Fontaines, 1322 Croy, selon art. 168 LEDP, dans les 10 jours suivant la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

La Présidente :

Marlène Rézenne

La Secrétaire :

Valérie Chezeaux

**Association Intercommunale
du Vallon du Nozon
pour l'épuration des eaux usées
1322 Croy**